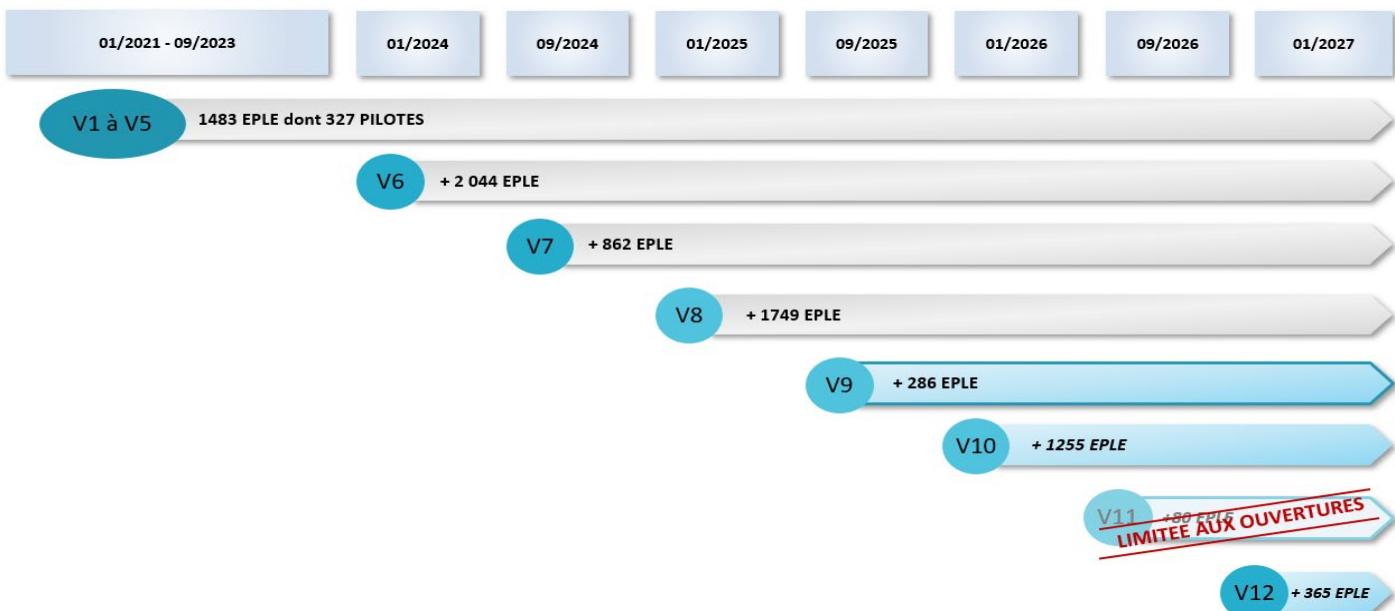


POINT DEPLOIEMENT

Le calendrier de déploiement d'OP@LE se poursuit avec l'intégration de la vague 9 depuis le 1^{er} septembre 2025 (286 EPLE).

La vague 11 initialement prévue en septembre 2026 sera limitée aux ouvertures d'établissements. Les 80 EPLE initialement concernés ont été affectés sur les vagues 10 (janvier 2026) et 12 (janvier 2027).



NOUVEL ESPACE DOCUMENTAIRE

Depuis le mois de mai, les ressources documentaires sont accessibles depuis la [plateforme TRIBU](#).
Le parcours de formation sur M@GISTERE a été fermé en juin 2025.

L'espace public Utilisateurs OP@LE a été repensé dans son arborescence et actualisé dans les sources d'informations proposées. Vous y retrouvez les fiches de bascule, les fiches métier ainsi que l'ensemble des modes opératoires OP@LE.

Nom	Dernière contribu
01 - Informations générales/ Déploiement	15/04/2025 -
02 - Réglementation	15/04/2025 -
03 - Outils pour le passage à Op@le	16/04/2025 -
04- Modes opératoires progiciel Op@le	16/04/2025 -
05 - Analyse financière	15/04/2025 -
06 - Communication	15/04/2025 -
07 - Actualités versions	15/04/2025 -

POINT EVOLUTIONS

- En amont de la montée de version réalisée en juillet, plusieurs corrections et évolutions ont été livrées par anticipation en production.
- Corrections livrées par anticipation :
 - Contrôle bloquant sur l'utilisation du caractère « ' » (source d'erreurs de traitement) pour les CGR et les intitulés de marchés
 - Sécurisation des traitements d'édition, en cas de DBMI/DO sur l'année antérieure pour récupération des éditions dans YDOCETAB
 - Correction des règles de calculs pour le PV de caisse en cas de génération lors de la période d'inventaire
 - Pour la pièce 5 (page 1) : prise en compte des sorties d'inventaire imputées sur le CGR ALO OPE-SPE OAMORSINV
 - Correctif pour que des enchaînements lancés simultanément (mise en exécution du budget/DO/DBM et campagnes de virements) par deux utilisateurs ne tombent plus en erreur
 - Relivraison du correctif pour traiter le cas des mutations anticipées
- Évolutions livrées par anticipation :
 - Pour la console de clôture finance, mise en place d'un contrôle supplémentaire en cas de balance déséquilibrée après l'initialisation de la clôture
 - Sécurisation de la fourchette des comptes pour le processus de reprise des virements en erreur
- La version **I3-V25.01** a été déployée le 26/06/2025 et a apporté plusieurs correctifs et évolutions repris sur le graphique ci-dessous.
- Le détail des évolutions est détaillé dans la communication transmise sur le [portail MF²](#) ainsi que dans la [notice de version](#) disponible sur TRIBU

Amélioration de l'affichage / restitutions

- Pour les écrans YGCDAHM (saisie des EJ) et YGCDAIQS (saisie des EJM, avances, etc.), le libellé du budget « réalisé » est renommé en « engagé » ;
- Pour les écrans YGESREC% et YSAISDC% (gestion et saisie des droits constatés), le libellé du budget « disponible » est renommé en « + ou - value » et le libellé « réalisé » en « engagé » ;
- Amélioration de l'infobulle présente sur l'écran de prise en charge des dépenses (champ compte collectif, précision des correspondances comptables) ;
- Revue de l'ergonomie pour les écrans suivants : consultation/modification des DBMV, écrans YCCPIE% (consultation des pièces) ainsi que pour l'écran de lettrage (YLETCHQUE).

Simplification / sécurisation

- Pour les écrans YCONSDEP (situation des dépenses) et YCONSREC (situation des recettes), mise en place d'un champ unique pour la saisie de l'année à consulter ;
- Recettes :
 - Pour les ASAP, revue de l'objet des mails avec la mention du nom de l'établissement, afin d'éviter qu'ils ne soient considérés comme des spams par les familles ;
 - Exclusion des tiers responsables des listes de valeurs pour les écrans d'encaissement et de duplication des TR (titre de recette) ;
- Dépenses :
 - Les dépenses issues de interfaces sont envoyées directement en validation ordonnateur : les gestionnaires n'ont plus besoin d'envoyer unitairement en validation ordonnateur ;

**I3-V25.01
MEP : juillet
2025**

Corrections

- Rétablissement des boutons « Créer un service » via les décisions budgétaires (en BP) ;
- Le CGR « PAYE EMPLOYEUR OTOTALPAY » a été retiré des écrans de gestion des stocks ;
- Le champ poste « Récepteur » de l'écran YDOTAMOR (saisie de DBM type 292) est redevenu non-modifiable ;
- Dans l'écran YGKTI2, la saisie du code postal alimente désormais automatiquement la ville associée (correction spécifique aux COM) ;
- Pour l'édition de l'état des acquisitions, les montants des colonnes « Amortissements » et « VNC » ont désormais 2 chiffres après la virgule au lieu de 6 ;
- Après enregistrement, le champ « type d'encaissement » de l'écran YENCUBP1 (saisie d'encaissements en espèces) est rendu non-modifiable
- Correction sur les ASAP pour que l'affichage des motifs de remise d'ordre passe de 30 à 50 caractères ;
- Les compteurs ont été corrigés pour les écrans suivants : YGACT1 (autorisation de poursuites par l'ordonnateur), YVALCA et YVALAC (validation des modifications des DBMV par le CA et par les AC), YPECDEPR et YPECRECR (prise en charge des dépenses et des recettes du régisseur) ;
- Sujets d'étanchéité : Le champ « Etablissement » a été rendu non-modifiable sur plusieurs écrans. Exemple : écrans YGCDAHM (saisie des EJ) et GRECIQSI (saisie du SF).

RETOUR – ENQUETE DE SATISFACTION

L'enquête qui a suivi le déploiement de la version 25.01 a été mise en ligne du 7 au 23 juillet. Elle a fait l'objet de 170 réponses complètes.

Dans l'ensemble, les répondants constatent majoritairement un maintien de l'application au même niveau que ce soit sur l'aspect technique (60%) ou fonctionnel (67%), proportions néanmoins en baisse par rapport à la précédente enquête (80% et 84% respectivement), et avec une nette hausse de la part de répondants constatant une dégradation de l'application suite à cette mise à jour. Les verbatims à l'appui des dégradations constatées ont également été plus nombreux : les problématiques de la prise en charge des TR et de l'écran YGTIA sont notamment ressorties. Une rectification du nouvel écran YGTIA a depuis été mise en place,

Quatre des quatorze évolutions ont été majoritairement considérées comme ne concernant pas les répondants (la sécurisation de la fourchette des comptes pour le processus de reprise des virements en erreur ainsi que la mise en place d'un contrôle supplémentaire en cas de balance déséquilibrée, suivies par les évolutions sur YLETCHEQUE et YGIMO1/3).

Les autres évolutions sont majoritairement considérées comme positives (« pertinentes » ou « plutôt pertinentes ») : à ce titre, la revue de l'objet du mail des ASAP et la création d'un unique champ année pour les écrans YCONSDEP et YCONSREC sont particulièrement mises en avant.

INTEGRATION DES SAS ET BILANS D'ENTREE

Afin de faciliter les clôtures 2024 dont les bloquants proviennent souvent des SAS non intégrés ou erronés et des saisies de bilans d'entrée non équilibrées, il est rappelé aux agents comptables de :

- Déposer eux-mêmes les SAS non encore transmis pour tous les établissements V8 de l'agence comptable via des tickets de demande d'intégration (1 ticket par établissement). Si ce dépôt est effectué par un gestionnaire rattaché, nous ne traiterons les intégrations qu'avec la présence d'une attestation de l'agent comptable. Cette dernière se présente sous la forme du tableau de concordance GFC/OP@LE avec la validation de l'agent comptable précisant que les SAS sont conformes à la comptabilité de l'établissement. Les ADSI sont informés de cette consigne.
- Saisir et valider l'ensemble des écritures de bilan d'entrée pour tous les comptes dès intégration des SAS de manière à solder le compte 890000.

Ces recommandations s'appliquent aussi pour la vague 9 de septembre. (cf. fiches de bascule 45 et 46)

Rappel : La correspondance GFC / Egimmo-WinWebcz doit être obtenue avant le 31 décembre N-1. Les tableaux de concordance sont disponibles sur Tribu selon les vagues de janvier ou de septembre : https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal_v2/tribu-app/document?id=NjofFb ou *Documents > 03-Outils pour le passage à OP@LE > 02- Fiches de bascule > Concordance GFC/OP@LE*

CLOTURES 2023 ET 2024

Le ministère reconduit son dispositif d'accompagnement de certains établissements sur les clôtures 2023 et 2024 avec le concours de 11 collègues secrétaires généraux, fondés de pouvoir et agents comptables, qui ont été missionnés.

Ces derniers interviennent en appui de DAF A3 (pôle d'assistance national de Guérande ou pôle Conduite du changement).

Cette assistance mobilisant fortement les équipes dédiées, les établissements concernés doivent obligatoirement suivre l'accompagnement proposé.

REGIES

La refonte du module des régies de recette et d'avance est en cours de conception.

Afin d'anticiper la mise en place de cette nouvelle procédure, il convient de neutraliser les établissements régie « RXXXX » actuellement présents sur OP@LE. Selon les situations (établissements RXXXX créés, mouvementés, soldés et/ou non soldés), les RConseils de votre académie vous contacteront prochainement pour vous indiquer la procédure à mettre en œuvre. L'objectif étant de pouvoir apurer la situation tout en garantissant la qualité comptable.

A NOTER

- **ALISE** : La société ALISE a été placée en liquidation judiciaire le 31 juillet 2025. Nous avons été informé de sa reprise par la société SNH en partenariat avec SIDE. La situation se rétablit progressivement.
- **Incident IANord** : L'un des hébergeurs de la société IANord a été la cible d'une cyberattaque en juillet dernier impactant ainsi l'accès aux bases Web-WinCZ. Actuellement les fichiers SAS 1 et 2 de reprise de comptabilité patrimoniale ne peuvent pas être générés. Toutefois, la reprise de l'activité est en cours. Une priorité est donnée aux établissements n'ayant pas réalisé leurs clôtures 2023 et 2024. L'intégration des fichiers des EPLE de la vague 9 s'effectuera dans un second temps. Nous vous remercions de bien vouloir suivre les informations déposées sur le portail MF² afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation.
- **Rappel concernant les habilitations** : En cas de changement de personnels à la rentrée, nous vous rappelons l'importance de mettre à jour les habilitations et de supprimer les profils des personnes ayant quitté l'établissement (cf. [INT_05_02_01Gestion des habilitations et délégations](#)).



RECRUTEMENT EN COURS

DAF A3 recrute ! Un poste de catégorie A sera prochainement libre
N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

- ✓ **Pôle maîtrise d'ouvrage Op@le (Paris)**
 - Chargé d'études fonctionnelles Op@le H/F